

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche 10 août 2025

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses opérateurs activent des mesures complémentaires du Plan d'Urgence Transports

Le Préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'activer la procédure d'alerte de niveau 2 relative à un épisode de pollution de l'air à l'ozone dans le département, à partir de la journée de demain, lundi 11 août 2025.

Depuis ce samedi 9 août 2025 et l'activation de la procédure d'alerte de niveau 1, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place la première mesure d'accompagnement et d'incitation à l'usage des transports alternatifs à la voiture en offrant :

- **La gratuité des 30 premières minutes de chaque trajet (puis facturées 0,05 €/min au-delà) sur le système de vélo en libre-service marseillais « Levélo », pour toute la durée de l'épisode de pollution.**

L'autorité préfectorale ayant décidé de passer en procédure d'alerte de niveau 2, d'autres mesures complémentaires seront mises en place à partir de lundi 11 août 2025 :

- **Validité du titre unitaire pour l'usage des transports en commun pendant une journée, soit un seul titre de transport nécessaire pour circuler toute la journée sur l'ensemble des réseaux de transport urbains métropolitains* ;**
- **Gratuité de l'accès aux parkings relais de la Métropole, (à l'exception des parkings Vallier, Timone et Blancarde) pour tous les automobilistes abonnés et occasionnels munis d'un abonnement ou d'un titre de transport ;**
- **Ajustement de l'offre du métro et du tramway de Marseille en fonction de la fréquentation.**

*Ces mesures ne s'appliquent pas sur le réseau interurbain et sur les lignes directes pour l'aéroport.